

Service porteur : DGS

DÉLIBÉRATION n° CA-07-02-2025-05 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 février 2025

Dates de fermeture de l'établissement pour l'année 2025-2026

Conseil d'Administration

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 36 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, notamment son article 22-5 ;
- Vu l'avis du Comité social d'administration du 31 janvier 2025 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Contexte :

Il est proposé ci-dessous le calendrier des fermetures administratives de l'établissement pour l'année universitaire 2025/2026.

Dispositif ou objet de la décision :

Les dates proposées correspondent aux durées proposées sur l'année universitaire 2024/2025. Les dates proposées peuvent faire l'objet de dérogations pour nécessité de service après instruction par la Direction Générale des Services et décision de la Présidente de l'université.

Les dates de fermetures sont les suivantes :

- 2 semaines à Noël à savoir du vendredi 19 décembre 2025 au soir au dimanche 4 janvier 2026 au soir ;
- 3 semaines et demie sur la période estivale soit du vendredi 24 juillet 2026 au soir au mardi 18 août 2026 au soir.

Nature de la décision :

Pour décision.

Vote :

Soumis à la majorité simple.

Après en avoir délibéré,

ADOpte

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 7 février 2025
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 14/02/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

**Relevé de conclusions du Comité Social d'Administration
du vendredi 31 décembre 2025**

1. Statuts de l'ENSAR 2024 (pour avis) ;

Vote à main levée – 8 votants

Pour : 8 - Unanimité. (FSU, CFDT, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, FOESR)

Contre : 0

Abstention : 0

2. Statuts du SCD (pour avis) ;

Vote à main levée – 8 votants

Pour : 8 - Unanimité. (FSU, CFDT, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, FOESR)

Contre : 0

Abstention : 0

3. Schéma directeur du numérique (pour avis) ;

Vote à main levée – 7 votants

Pour : 3 (CFDT, UNSA Éducation, FOESR)

Contre : 0

Abstention : 4 (FSU, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup)

4. Calendrier de fermeture de l'établissement (pour avis) ;

Vote à main levée – 7 votants

Pour : 6 (FSU, CFDT, UNSA Éducation, FOESR)

Contre : 0

Abstention : 1 (CGT-Ferc-Sup)

L'avis sera transmis au Conseil d'Administration.